

Guide de dépôt d'une candidature

Salon des collectionneurs de Blainville 2025



Guide de dépôt d'une candidature

À propos du Salon des collectionneurs de Blainville

Le Salon des collectionneurs de Blainville est un événement permettant à des collectionneurs de faire découvrir leur collection à la population blainvilloise (timbres, monnaie, bouteilles, épinglettes, objets anciens, etc.). Cet événement vise à mettre en relation les collectionneurs et les curieux. Les collectionneurs qui le souhaitent pourront aussi vendre et échanger des objets entre eux, ou avec le public.

L'événement est gratuit pour les visiteurs, tout comme pour les collectionneurs. Ces derniers devront toutefois passer par un processus de sélection qui permettra à la Ville de Blainville d'inviter une variété intéressante d'exposants, tout en tenant compte d'une volonté de diversifier les objets exposés.

Lors de la première édition, plus de 150 visiteurs ont été conquis par les collectionneurs présents.

Cette année, une nouveauté s'ajoute au Salon des collectionneurs, la catégorie *Collectionneurs de la relève*. La Ville de Blainville souhaite ainsi encourager les jeunes âgés entre 12 et 18 ans, en leur donnant l'opportunité de venir exposer leur collection et rencontrer les spécialistes.

Heures d'ouverture et lieu du Salon

- Selon le nombre et la qualité des dossiers reçus, l'événement se déroulera à la Bibliothèque Paul-Mercier OU au Centre communautaire de Blainville.
- Le Salon sera ouvert aux visiteurs le dimanche 5 octobre 2025, entre 10 h et 17 h.

Règles générales d'inscription

- Pour cette deuxième année de consolidation de l'événement, le coût d'inscription sera gratuit. Cette formalité sera toutefois réévaluée en 2026.
- L'appel de dossiers est ouvert jusqu'au dimanche 4 mai.

Types d'inscriptions

- Collectionneur exposant : il s'agit d'un collectionneur dont le but premier et principal est d'exposer sa collection et de la faire découvrir aux visiteurs. La vente n'est toutefois pas interdite, mais demeure une préoccupation secondaire à sa présence à l'événement.

- Collectionneur vendeur : il s'agit d'un collectionneur dont le but premier et principal est la vente d'objets de collection. Ce collectionneur doit toutefois présenter un kiosque attrayant pour ceux qui souhaitent visiter le Salon.
- Collectionneur de la relève : il s'agit d'un collectionneur âgé entre 12 et 18 ans qui souhaite exposer sa collection et entrer en contact avec des passionnés comme lui dans une optique de découverte et de réseautage.

Candidature et sélection

- La sélection des participants sera faite par un jury indépendant en s'appuyant sur différents critères comme la qualité de la collection et la diversité des objets présentés. Des points sont aussi attribués au lieu de résidence. À ce titre, les Blainvillois se voient automatiquement attribuer des points supplémentaires.
- Une proportion plus élevée de collectionneurs-exposants sera favorisée.
- À moins d'importantes différences dans les collections, la Ville de Blainville privilégiera un maximum de deux collectionneurs par catégorie (ex. : monnaie, billets de loto, figurines, etc.) afin d'avoir la plus grande diversité possible.
- Une participation à une édition antérieure de l'événement n'engendre pas automatiquement une adhésion au Salon pour l'année suivante.
- Les candidatures admissibles, mais non retenues, sont automatiquement mises en réserve en cas de désistement. Aucune autre candidature que celles reçues au moment de l'appel de dossiers ne sera considérée.

Emplacement

- La Ville de Blainville mettra à la disposition de chaque exposant un kiosque (minimum 8 pieds de largeur sur 8 pieds de profondeur), de même que deux chaises.
- Des panneaux de bois forment le fond du kiosque et des demi-panneaux de bois, les côtés. L'exposant pourra aménager son kiosque comme il le souhaite. Toutefois, il est à noter que les panneaux d'exposition ne peuvent être percés.
- Jusqu'à trois tables seront autorisées dans chaque kiosque. Elles peuvent être fournies par la Ville (tables de 8 pieds X 2,5 pieds) ou par le collectionneur. Le collectionneur devra toutefois fournir une nappe pour couvrir la table et le matériel qui pourrait se trouver en dessous.
- L'emplacement des kiosques est réparti de façon aléatoire et aucun changement n'est possible. Les plans finaux avec les emplacements seront envoyés par courriel aux artisans environ un mois avant l'événement.

Généralités

- Les collectionneurs concernés gèrent eux-mêmes leurs ventes et aucune commission ne sera imposée par la Ville de Blainville.
- Il n'y a pas de restaurant à moins d'un kilomètre de la bibliothèque. Toutefois, il sera possible pour les collectionneurs de se faire livrer de la nourriture et de manger dans la salle d'exposition.